



RÈGLEMENT JEU CONCOURS

MARCHÉ DE LA TESTE DE BUCH

Le Jeu est organisé par le Marché de La Teste de Buch, domicilié Place du Marché Municipal, 33260 La Teste de Buch.

LA PARTICIPATION AU JEU IMPLIQUE L'ACCEPTATION PURE ET SIMPLE DU PRÉSENT RÈGLEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ, SANS CONDITION NI RÉSERVE.

Ce règlement comporte dix-neuf (19) articles.

ARTICLE 1. PRÉSENTATION DU JEU

Le Marché de La Teste de Buch organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu concours de la Fête des Mères » (ci-après le « Jeu »), accessible uniquement sur le compte Instagram des Marchés de La Teste de Buch.

ARTICLE 2. PÉRIODE DE VALIDITÉ DU JEU

Le Jeu est organisé du 21/05/2026 au 27/05/2026 inclus, date et heure française de connexion faisant foi.

Toute participation au Jeu en dehors de cette période ne sera pas prise en compte. Toutefois, l'Organisateur se réserve le droit de reporter, modifier, annuler, écourter ou prolonger le Jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

ARTICLE 3. PRINCIPE DU JEU

Le Jeu consiste en un tirage au sort réservé aux participants ayant respecté les conditions suivantes :

- S'abonner au compte Instagram des Marchés de La Teste de Buch
- S'abonner au compte Instagram de Pinéa Bassin
- S'abonner au compte Instagram de L'Atelier Floral Natacha
- S'abonner au compte Instagram de Manoleo Bijoux
- Mentionner une personne en commentaire sous la publication du Jeu

ARTICLE 4. CONDITIONS RELATIVES AUX PARTICIPANTS

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure, quelle que soit sa nationalité, résidant en France métropolitaine (Corse comprise).

Un participant est défini comme une personne physique unique.

La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres personnes. Un seul compte Instagram par personne est accepté.

Ne peuvent participer :

- les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus,
- les membres du personnel de l'Organisateur,
- toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation du Jeu,
- les membres de leurs familles.

L'Organisateur se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions sera exclue du Jeu et ne pourra bénéficier de la dotation.

ARTICLE 5. MODALITÉS DE PARTICIPATION AU JEU

5.1 Accès au Jeu

Le Jeu est uniquement accessible pendant la période visée à l'article 2.

La participation nécessite une connexion internet ainsi qu'un compte Instagram valide. Toute participation par un autre moyen ne pourra être prise en compte.

5.2 Participation au Jeu

Afin de participer au Jeu, le participant doit respecter l'ensemble des conditions mentionnées à l'article 3 durant la période du Jeu.

Toute participation incomplète ou hors délai sera considérée comme nulle.

En participant au Jeu, les participants autorisent l'Organisateur à communiquer leurs noms ou pseudonymes Instagram dans le cadre de l'annonce des gagnants, sans compensation supplémentaire.

ARTICLE 6. DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Un tirage au sort sera effectué parmi l'ensemble des participants ayant respecté les conditions du présent règlement.

Il y aura trois (3) gagnants.

Le tirage au sort aura lieu le 27/05/2026 à 14h.

Les gagnants seront contactés par message privé sur Instagram.

ARTICLE 7. DOTATIONS

Les dotations mises en jeu sont les suivantes :

- 1 bijou Manoleo Bijoux d'une valeur de 49 €
- 1 t-shirt Pinéa Bassin d'une valeur de 38 €
- 1 bouquet de L'Atelier Floral Natacha d'une valeur de 30 €

Les dotations ne pourront faire l'objet d'aucun échange, remboursement ou contrepartie financière.

ARTICLE 8. REMISE DES DOTATIONS

Les gagnants seront informés personnellement de leur gain par message privé Instagram. Les modalités de récupération des lots leur seront précisées lors de la prise de contact. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable de tout incident pouvant survenir lors de l'utilisation des dotations.

ARTICLE 9. NON-RÉCLAMATION DES DOTATIONS

Dans le cas où un gagnant ne répondrait pas dans un délai de 72h après la prise de contact, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot. L'Organisateur pourra alors procéder à un nouveau tirage au sort.

ARTICLE 10. EXCLUSION

Tout participant tentant de frauder ou de falsifier le bon déroulement du Jeu sera immédiatement disqualifié. L'Organisateur se réserve le droit d'annuler toute participation ne respectant pas le présent règlement.

ARTICLE 11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La reproduction, représentation ou exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu est strictement interdite. Les marques citées demeurent la propriété de leurs titulaires respectifs.

ARTICLE 12. RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de problème technique, de dysfonctionnement du réseau internet ou de tout événement empêchant le bon déroulement du Jeu.

ARTICLE 13. MODIFICATION DU RÈGLEMENT

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment.

ARTICLE 14. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 15. CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement pourra être communiqué à toute personne en faisant la demande auprès de l'Organisateur.

ARTICLE 16. DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées dans le cadre du Jeu sont utilisées uniquement pour la gestion du concours et la remise des dotations.

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles.

ARTICLE 17. FORCE MAJEURE

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le Jeu devait être modifié, reporté ou annulé.

ARTICLE 18. LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Tout litige relatif au Jeu sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

ARTICLE 19. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées dans le cadre du Jeu sont traitées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Pour toute question relative à la gestion des données personnelles, les participants peuvent contacter l'Organisateur.



LES MARCHÉS DE LA TESTE DE BUCH - CAZAUX - PYLA SUR MER

Tél: 06 74 40 47 70 | www.commerce-artisanat-latestedebuch.fr marchemunicipal@latestedebuch.fr